COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, A GUIBERT-BATTAINI (proc de B PERRUSSET), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de M TAUPENAS), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL (proc de P ROUX), MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de A ROUSSET) et A LAURENT.

Nombre de conseillers En exercice : 52

Présents: 30 Procurations: 5 Votants: 35 Absents: 17

Date de convocation: 12/12/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEURAND

Absents: JP LARDY, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G FANGIER, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, G DOZ, A CHARROUD et F CHASSON.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON,

Objet: Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint Privat - Travaux de voirie.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Privat relatif à des travaux de voirie ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de voirie communale sur 4 quartiers retenus.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 36 435,46 soit 24,53 % du montant HT du projet estimé à 148 510,45 €, le reste étant financé par le Département (13,47 %) et à hauteur de 62 % par la commune.

Ces 36 435,46 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Privat de 175 134 € qui sera soldée au terme de ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Attribuer un fonds de concours de 36 435,46 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint Privat pour financer des travaux de voirie ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Privat, initialement de 175 134 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 20 décembre 2023 Le Président, Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20231219-DEL19122023-01-DE Date de télétransmission : 22/12/2023 Date de réception préfecture : 22/12/2023